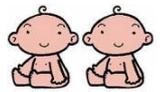


FOIRE A LA PUERICULTURE A GOUESNOU

Le DIMANCHE 05 OCTOBRE 2025



Accueil des exposants à partir de 7h00
Ouverture au public à partir de 9h00 à 13h00
Entrée : 1,50 € (gratuit pour les moins de 12 ans)
Localisation : Salle de sports Jean GOURMELON rue du gymnase
29850 Gouesnou

Les inscriptions seront à valider avant le 28 septembre 2025 auprès
de Mr Tanca Dominique Port : 06.07.65.46.89

Mail : tancad2613@gmail.com

Adresse : 4, rue des celtes 29200 BREST

ATTESTATION D'INSCRIPTION :

Je soussigné, NOM :PRENOM :Date de naissance :

Adresse : Code postal : Ville :

Tél portable ou fixe : / / / / E-mail :N° Carte d'identité :

Je souhaite exposer le dimanche 05 octobre 2025 à GOUESNOU, installation à partir de 7h00, exposition à partir de 9h00 et ne pas remballer avant 14 h 00. (2 pers adultes par stand)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement (ci-dessous) relatif à la manifestation et l'accepte.

Si vous souhaitez mettre un portant (**1 SEUL PORTANT NON FOURNI, un emplacement sera réservé et facturé 2€**)

Réservation de **3 METRES MINIMUM** obligatoire (pas de 1 ou 2 mètres). Prix du mètre linéaire **3€50**

Pour tout renseignement, veuillez communiquer uniquement par mail : tancad2613@gmail.com et envoyer vos bulletins par courrier.

Heure d'arrivée si vous avez de 3 à 6 m 7h50-8h00				Heure d'arrivée si vous avez de 7 à 10 m 7h00-7h40			
3 mètres	4 mètres	5 mètres	6 mètres	7 mètres	8 mètres	9 mètres	10 mètres
Sans portant	Sans portant	Sans portant	Sans portant	Sans portant	Sans portant	Sans portant	Sans portant
10€50	14€00	17€50	21€00	24€50	28€00	31€50	35€00
avec 1 portant	avec 1 portant	avec 1 portant	avec 1 portant	avec 1 portant	avec 1 portant	avec 1 portant	avec 1 portant
12€50	16€00	19€50	23€00	26€50	30€00	33€50	37€00

Je souhaite réserver..... mètres linéaires **sans portant** =€ + **2€** si un portant =€

Et joindre un chèque de € à l'ordre de l'ASSG (toute réservation non réglée ne sera pas retenue).

Attention : Ne vous préoccupez pas du repas le midi

Une restauration rapide sur place à tarif correct
sous forme de menus proposés aux exposants

(Une boisson, un sandwich (variés) ou
un hot-dog et un gâteau maison)

Fait à

le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Règlement : Pour que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions et la bonne humeur, un règlement a été défini. Le non-respect de celui-ci entraînera l'expulsion immédiate du contrevenant.

- 1) Cette manifestation s'adresse aux déballeurs, collectionneurs, professionnels et particuliers, ainsi qu'aux associations régies par la loi 1901.
 - 2) Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.
 - 3) Les organisateurs se réservent le droit de renvoyer, de la manifestation, toutes personnes ne respectant pas les consignes sanitaires imposée par l'organisation et qui figurent sur le règlement de la manifestation affiché à l'entrée principale de la salle.
- Rappel** : que chaque exposant, lors de son inscription, valide et accepte automatiquement ledit règlement.
- 4) Seuls pourront exposer ceux qui auront fait parvenir le bulletin d'inscription daté, signé et accompagné du règlement aux organisateurs **pour le 28 septembre 2025**. Une autorisation parentale est exigée pour les enfants. **Passé le 28 septembre 2025** tout paiement restera acquis à l'association
 - 5) Association. Sportive Speed badminton. Gouesnou établit le plan de la manifestation et effectue la répartition des emplacements.
 - 6) L'accueil des exposants aura lieu de 7 h 00 à 9 h 00. Passé cette heure, le Comité Organisateur se réserve le droit de ré attribuer l'emplacement réservé par un exposant absent, sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucun remboursement ni dédommagement d'aucune sorte.
 - 7) Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de 9 h 00 et à ne pas remballer avant 14h00.
 - 8) Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements alloués par l'organisateur et préalablement réservés.
 - 9) Les organisateurs sont dégagés de toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit (casse, vol, ...) ceci à l'intérieur comme à l'extérieur de la salle (ex : parking).
 - 10) La restauration et la vente de boissons sur le site de la manifestation se feront exclusivement par le Comité Organisateur.
 - 11) La salle, accueillant du public, est considérée comme espace public, et à ce titre, est un espace non-fumeur.
 - 12) Les tables, chaises et plateaux sont loués aux exposants qui seront tenus responsables des éventuelles dégradations.
Les dommages seront payables immédiatement.
 - 13) Les participants s'engagent à se conformer à la réglementation relative à la participation au vide-greniers.
 - 14) Les participants s'engagent à connaître la provenance des biens exposés (ni volés, ni recelés, Art. L310-2 du Code du commerce).
 - 15) Les participants assurent la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du code pénal).